





Méthode nationale développée par l'Institut de l'Élevage dans le cadre du dispositif Réseaux d'Élevage

Ce document présente l'application pour le secteur bovin viande de la méthode de calcul des coûts de production commune aux filières ruminant élaborée par l'Institut de l'Elevage dans le cadre des réseaux d'élevage. En effet, face à la volatilité des marchés et la baisse tendancielle des aides, la maîtrise des coûts de production est plus que jamais importante. Pour les analyser plus finement, il convenait de disposer d'une méthode transparente, commune à l'ensemble des filières et reliée aux référentiels disponibles pour le conseil. Cette méthode vient compléter les indicateurs de l'approche globale habituellement mis en œuvre. Elle apporte des clés solides pour répartir les charges de structure entre les ateliers de l'exploitation. Enfin elle a été élaborée en cohérence avec le réseau agri benchmark de comparaison internationale, des coûts de production.

UN COÛT DE PRODUCTION POUR QUOI FAIRE ?

La notion de coût de production recouvre différentes réalités : allant du repère technico-économique à l'argument de négociation entre les acteurs de la filière. Nous cherchons ici à nous placer au stade du conseil : il s'agit d'évaluer la compétitivité des systèmes, par leur aptitude à valoriser les intrants et les moyens de production de façon optimale au niveau de l'exploitation.

La connaissance des coûts de production réels, de leur composition et de leur variabilité est un élément-clé dans l'analyse globale de l'exploitation et de son fonctionnement.

Elle débouche sur trois champs d'investigation: le niveau de productivité des élevages, l'adéquation des charges à ce niveau de productivité et l'aptitude à répondre au marché.

SAVOIR CE QU'ON PRODUIT

En viande bovine, connaître son coût de production, c'est d'abord savoir ce qu'on produit.

En système allaitant classique, la production est constituée de plusieurs types d'animaux, vendus maigres ou finis. Afin d'organiser une analyse simple et globale, l'unité retenue est le kg de viande vive produite.

Production brute en kg de viande vive = ventes - achats + ou - variation d'inventaire.



Deux approches complémentaires selon l'optique adoptée pour l'analyse:

L'approche « comptable »: coût de production et prix de revient de l'atelier (voir pages 2 et 3).

Le coût de production de l'atelier est le résultat d'une approche « comptable » de l'exploitation.

Il permet de mesurer ce que coûte l'activité bovins viande indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production. Pour comparer les charges de l'atelier au prix de vente, on utilise comme indicateur le prix de revient.

L'approche « trésorerie »: coût et prix de fonctionnement de l'atelier (voir page 4).

Lorsque l'on veut évaluer la capacité de résistance à court terme de l'atelier face à des fluctuations du prix de vente, on adopte alors une approche de type « trésorerie » dans laquelle on évalue le prix de vente des bovins nécessaire pour satisfaire les besoins en prélèvements privés (charges sociales des exploitants comprises), et en autofinancement. On parle alors de coût et de prix de fonctionnement de l'atelier.



>Tableau I : exemple de coût de production pour 100 kg vifs dans un système spécialisé naisseur-engraisseur de jeunes bovins charolais plus de 1,4 UGB / ha (1,7 UMO pour 93 vêlages -172 UGB - 63 800 kg vifs produits) Source : Réseaux d'Élevage, 2008.

Coût de production de l'atelier 312€ bovins viande > Charges courantes 197€ Coût de concentrés 40 € Concentrés achetés 35 € Concentrés produits 5€ Coût des surfaces fourragères 21€ Engrais et amendements 13 € Semences 4€ Autres charges végétales 4 € Frais d'élevage 32 € Frais vétérinaires 12 € Autres frais d'élevage 12€ Achat de paille 8 € Mécanisation [hors 44 € amortissements] Travaux par tiers 20 € Carburants et lubrifiants 13 € Entretien du matériel 9 € Achat petit matériel 2€ Bâtiments [hors 4€ amortissements] Eau, électricité et gaz 3 € Entretien du bâtiment I€ Frais généraux 47 € Frais divers de gestion 26 € Fermage (frais réels) 19€ Salaires et charges salariales 2 € Frais financiers 9 € > Amortissements 43 € Matériel 29 € Bâtiments et installations 14€ > Charges supplétives 72 € Rémunération terres en propriété I€ Rémunération capitaux propres 9 € Rémunération travail non salarié 62 € Produits de l'atelier 281€

> Produits bovins viande	193 €
Ventes	194€
Variations d'inventaire	19€
Achats	- 20€
> Aides	88 €
Aides couplées	43€
Aides 2ème pilier	2 €
DPU	43 €

APPROCHE « COMPTABLE » : LE COÛT DE PRODUCTION DE L'ATELIER

Se démarquant d'une analyse de type bilan de lot, limitée à une période de production, le calcul du coût de production se base sur le recensement comptable des charges sur une campagne annuelle. Il intègre donc les variations de stocks de production et d'intrants. La première étape du calcul d'un coût de production consiste à ventiler toutes les charges élémentaires dans les différentes rubriques du tableau I. Pour les postes de charges communs à plusieurs ateliers de l'exploitation, une deuxième étape consiste à répartir leur montant entre ateliers (voir page 5).

Trois grandes catégories de charges

Les charges courantes sont les dépenses qui ont donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice comptable, chaque poste étant ajusté des variations de stocks correspondants. Les céréales autoconsommées sont introduites sur la base de leur coût de production et les travaux par tiers intégrés aux charges de mécanisation.

Les amortissements correspondent à la perte de valeur liée à l'usure et la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés pour l'acte de production bovine.

Les charges supplétives sont le fruit d'un calcul visant à rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise :

- les terres en propriété (rémunérées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région),
- les capitaux propres (rémunérés à un taux d'intérêt annuel fixé : 1,5% en 2009), et
- le travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Ce dernier est rémunéré sur une base forfaitaire de 1,5 SMIC "brut" par UMO, niveau qui correspond au salaire médian et qui permet en première approche d'élaborer des référentiels. Ce montant couvre également les charges sociales de l'exploitant (voir page 3).

Les produits affectés à l'atelier bovins viande

Les ventes annuelles de bovins sont les recettes commerciales de l'année issues des ventes de bovins maigres et finis.

Les variations d'inventaire correspondent aux écarts d'effectifs et de valeurs des bovins en début et fin d'exercice et contribuent au produit bovin.

Les achats de bovins viennent en déduction du produit.

Les « aides couplées » correspondent à toutes les aides spécifiques à l'atelier. Il s'agit principalement des primes à la vache allaitante et des aides à certaines productions (PAB veaux...).

Les aides du second pilier comprennent les aides ICHN, (affectée au prorata des UGB) et PHAE, (affectée au prorata des surfaces en herbe)

Les DPU, Droits à Paiement Unique (affectés au prorata des ha utilisés pour l'atelier bovin viande).

Prix de revient pour N SMIC en € / 100 kg vifs

Coût production hors rémunération du travail - Aides + Rémunération du travail calculée sur la base de N SMIC

Soit, dans l'exemple du tableau 1 pour N = 2 SMIC brut par UMO:

 $312 - 62 - 88 + 84 = 246 \in 1100 \text{ kg vifs}$

Rémunération du travail permise par le produit en € / 100 kg vifs

= Produits de l'atelier – Coût de production hors rémunération du travail exploitant

Soit, dans l'exemple du tableau I : $281 - (312 - 62) = 31 \in 100 \text{ kg vifs}$

Rémunération du travail permise par le produit en nb de SMIC / **UMO**

= Rémunération permise par le produit pour 100 kg vifs x productivité (en 100 kg vifs produits par UMO exploitant consacrées à l'atelier) / valeur du SMIC « brut » annuel

Soit, dans l'exemple du tableau I : $(31 \times (638/1,7)) / (12\ 200 \in \times 1,3)$

= 0,7 SMIC / UMO exploitant consacrée à l'atelier

le travail: sur quelles bases le mesurer et le rémunérer?

Faute de pouvoir être évalué partout sur la base des heures réellement consacrées à l'atelier, le temps de travail est mesuré en unités de maind'œuvre (UMO). Une personne à plein-temps sur l'exploitation compte pour une UMO. Si elle n'est pas connue, la quote-part de main-d'œuvre affectable à l'atelier bovin viande d'une exploitation diversifiée peut être estimée via des clés de répartition (cf. page 5).

La rémunération du travail ne concerne que les exploitants (les salaires et charges salariales sont pris en compte à leur coût réel dans les charges

Par convention, la main-d'œuvre exploitant est rémunérée sur une base proche du salaire médian, soit 1,5 SMIC « brut » par UMO. Pour simplifier, le SMIC « salaire médian » est obtenu en multipliant le SMIC net annuel par 1,30 (ce qui permet de prendre en compte forfaitairement les charges sociales exploitant).

Valeurs du SMIC net annuel : 12 200 €/UMO en 2008 12 500 €/UMO en 2009 12 700 €/UMO en 2010

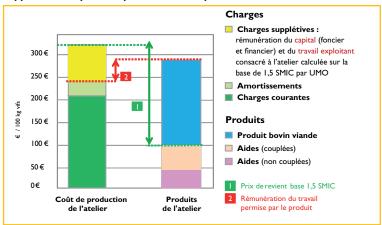
APPROCHE « COMPTABLE » : LE PRIX DE REVIENT ET LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL PERMISE PAR LE PRODUIT

Le « prix de revient » de la viande bovine mesure le prix nécessaire pour rémunérer à un niveau donné les facteurs de production (main-d'œuvre, foncier et capital en propre) consacrés à l'atelier bovin viande. Il se calcule à partir du coût de production, duquel sont déduites les aides.

Soit, dans l'exemple du tableau l et avec un rémunération de 1,5 SMIC brut par UMO, un prix de revient de 224 €/100 kg vifs.

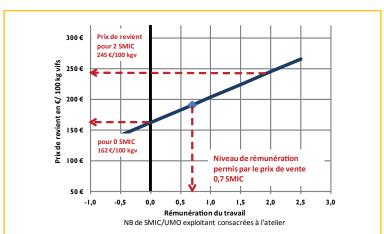
La « rémunération du travail permise par le produit » mesure la part des produits qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre que les exploitants consacrent à l'atelier une fois couvertes toutes les autres charges.

> Graphique I : Représentation schématique des différents indicateurs de l'approche comptable à partir de l'exemple du tableau I



Le graphique 2 permet de situer le niveau de rémunération de la main-d'œuvre exploitant en fonction du prix de la viande bovine. Ce niveau de rémunération est exprimé en nombre de SMIC par UMO consacrée à l'atelier. On peut également en déduire le prix de la viande bovine qui permettrait de rémunérer le travail sur une base donnée.

> Graphique 2 : Prix de revient et rémunération de la main-d'œuvre exploitant dans le cas de l'exemple du tableau I



> Tableau 2 : exemple de coût de fonctionnement pour 100 kg vifs en système spécialisé naisseur-engraisseur de jeunes bovins charolais plus de 1,4 UGB/ha (1,7 UMO-93 vêlages -172 UGB – 63 800 kg vifs produits)

Source : Réseaux d'Élevage, 2008.

Coût de fonctionnement de l'atelier bovins viande	299 €
Charges courantes	197€
Capital d'emprunt remboursé	40 €
Besoin en trésorerie pour 1,5 SMIC	62 €
Produits de l'atelier	281 €

Prix de fonctionnement	
pour 1,5 SMIC	211€

Prix de fonctionnement pour un besoin de trésorerie de N SMIC / UMO en € / 100 kg vifs

= Coût de fonctionnement hors besoin de trésorerie calculé sur la base de 1,5 SMIC - Aides + Besoin en trésorerie calculé sur la base de N SMIC/UMO exploitant

Soit, dans l'exemple du tableau 2, pour N = 2 SMIC brut par UMO

 $299 - 62 - 88 + 84 = 233 \in 100 \text{ kg vifs}$

Trésorerie permise par le produit en € / 100 kg vifs

= Produits de l'atelier – coût de fonctionnement hors besoin de trésorerie

Soit, dans l'exemple du tableau 2 : 281 – (299 – 62) = **44 € / 100** kg vifs

Trésorerie permise par le produit en euros par an et par UMO

= Trésorerie permise par le produit pour 100 kg vifs x productivité (en 100 kg vifs par UMO exploitant consacrées à l'atelier).

Soit, dans l'exemple du tableau 2 :

 $44 \times (638/1,7) = 16510 \in \text{par}$ an et par UMO consacrée à l'atelier pour les prélèvements privés, les charges sociales exploitant et l'autofinancement.



APPROCHE « TRESORERIE » : LE COUT DE FONCTIONNEMENT ET LE PRIX DE FONCTIONNEMENT PERMIS PAR LE PRODUIT

Cette deuxième approche de type « trésorerie » vise à prendre en compte le coût de fonctionnement, c'est-à-dire les coûts réellement payés dans l'année par l'éleveur, y compris les annuités. Ce critère permet d'évaluer la capacité de résistance à court-terme de l'atelier face à des fluctuations du prix.

Dans cette approche, on remplace les amortissements par le capital d'emprunt remboursé et on fait l'impasse sur la rémunération du capital propre et des terres en propriété. On ne parle plus de rémunération forfaitaire du travail, mais de besoin en trésorerie nécessaire pour couvrir les prélèvements privés, l'autofinancement et les charges sociales des exploitants.

Les charges du coût de fonctionnement

Les charges courantes sont les mêmes que celles retenues dans l'approche comptable.

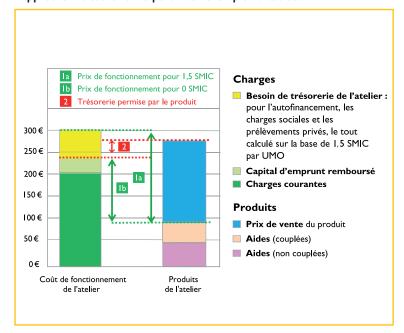
Le capital d'emprunt remboursé correspond à la part de capital des annuités d'emprunt long et moyen terme à rembourser. Les intérêts sont en effet déjà pris en compte dans les charges courantes (poste frais financiers).

Le besoin en trésorerie doit prendre en compte les prélèvements privés, les charges sociales exploitant et les besoins annuels en autofinancement. Comme pour la rémunération du travail, ce besoin de trésorerie peut être exprimé en nombre de SMIC / UMO.

Les produits de l'atelier

Les postes de produits pris en compte dans l'approche « trésorerie » sont les mêmes que dans l'approche comptable (voir page 2). Le « prix de fonctionnement » de l'atelier mesure le prix nécessaire pour couvrir les besoins de trésorerie jugés nécessaires par les exploitants, compte tenu du montant déjà couvert par les aides. La «trésorerie permise par le produit » mesure la part des produits restants, déduction faite des charges courantes et le remboursement annuel de capital des emprunts.

> Graphique 3 : Représentation schématique des différents indicateurs de l'approche « trésorerie » à partir de l'exemple du tableau 2.

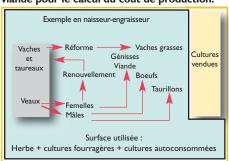


DES CLÉS POUR REPARTIR LES CHARGES NON AFFECTÉES

Dans la mesure où peu d'élevages herbivores sont spécialisés dans la production de viande bovine, le chiffrage des coûts de production nécessite de répartir des charges entre ateliers, cultures de ventes et viande bovine par exemple. Il convient de délimiter les ateliers les uns des autres, même si cet assemblage est source de cohérence globale au sein de l'exploitation.

Le principe retenu est de prendre en compte l'atelier bovin viande avec tous ses animaux et toutes les charges associées, y compris les aliments produits sur l'exploitation (fourrages et concentrés). Concernant les ateliers bovins viande présents dans les élevages lait+viande, la production débute à la cession du veau issu du troupeau laitier.

> Graphique 4 : délimitation de l'atelier bovin viande pour le calcul du coût de production.





Pour en savoir plus sur les coefficients de répartition des charges de structure entre ateliers :

Voir l'article 3R 2010 à paraître

CHARROIN T., FERRAND M. Institut de l'Élevage

Élaboration d'un jeu de coefficients pour analyser les coûts de structure d'une exploitation – Application aux charges de mécanisation des systèmes de polyculture-élevage.

La plupart des charges d'élevage (alimentation et frais d'élevage) sont affectables avec la connaissance des consommations réelles des animaux. En revanche, il faut souvent faire appel à des clés de répartition pour affecter les charges fixes entre ateliers.

L'affectation des charges est réalisée à partir de clés de répartition combinant des unités physiques (UGB et ha) et des coefficients de pondération. Ces coefficients ont été établis par traitement statistique de la base des Réseaux d'élevages comptant environ I 400 exploitations suivies en 2007 et 2008. Ils sont communs à toutes les filières herbivores.

> Tableau 3 : Coefficient de pondération pour l'affectation des charges de structure entre ateliers (extraits)

Source : Manuel de référence méthodologique pour le calcul du coût de production d'un atelier herbivore - Réseaux d'Élevage, 2010 (à paraître).

Type d'atelier	Mécani- sation	Rätiment	Frais financiers	Frais généraux	Main- d'œuvre
UGB BV naisseur plaine	0,62	0,38	0,74	0,64	0,50
UGB BV naisseur montagne	0,85	0,43	0,89	0,71	0,79
UGB BV NE plaine	0,65	0,39	0,78	0,59	0,51
UGB BV NE montagne	0,93	0,47	0,88	0,72	0,71
UGB BV JB / veaux	0,84	0,35	0,51	0,86	0,23
UGB BV JB / broutards	0,47	0,44	0,83	0,58	0,21
UGB BV boeufs laitiers	0,23	0,21	0,54	0,67	0,29
Ha grandes cultures plaine	0,99	0,18	0,50	0,72	0,41
Ha grandes cult. montagne	1,31	0,13	0,37	0,25	0,24
Ha maïs fourrage plaine	1,03				
Ha maïs fourrage montagne	0,52				
UGB BL plaine	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
UGB BL montagne	1,34	1,16	1,14	1,12	1,46

Nb : La surface en herbe n'est pas prise en compte pour la décomposition des charges car son effet est en grande partie confondu avec celui des UGB herbivores.

Utilisation des clés de répartition (cas de la mécanisation)

Les clés de répartition fournies au tableau 3 permettent de calculer les charges de mécanisation des différents types de production comme suit:

a = charge imputable à l'atelier

B correspond au coefficient de pondération

X au nombre d'unités physiques (ha ou UGB)

Et n = nombre de productions

$$a = \begin{array}{cc} \frac{\beta_a \times {}_a \times Charge \; globale}{\sum\limits_{i=1}^{n} \beta_i \; X_i} \end{array}$$

Dans le cas du système naisseur-engraisseur présenté dans les tables l et 2, les charges de mécanisation (avec amortissement et travaux par tiers) s'élèvent à **50 000** € pour l'ensemble des ateliers, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- bovins viande (BV) naisseur-engraisseur : 172 UGB
- mais fourrage (CF) : 13 ha de mais fourrage utilisés par les BV
- grandes cultures (GC) : 23 ha dont 12 ha de céréales utilisés par les BV

Charges de Mécanisation des UGB Bovins viande = [Ch.Totale \times UGB BV \times coef BV] / [UGB BV \times coef BV + Ha CF \times coef GC + Ha GC \times coef GC]

= 50 000 × [172 × 0,65] / [172 × 0,65 + 13 × 1,03 + 23 × 0,99] = 37 800 €

Charges de Mécanisation du Maïs fourrage = [Ch.Totale \times Ha CF \times coef CF] / [UGB BV \times coef BV + Ha CF \times coef GC + Ha GC \times coef GC]

= 50 000 × [13 × 1,03] / [172 × 0,65 + 13 × 1,03 + 23 × 0,99] = 4 510 €

Charges de Mécanisation des Grandes cultures = [Ch.Totale \times Ha GC \times coef GC] / [UGB BV \times coef BV + Ha GC \times coef GC + Ha GC \times coef GC]

= 50 000 × $[23 \times 0.99]$ / $[172 \times 0.65 + 13 \times 1.03 + 23 \times 0.99]$ = 7 690 €

Le montant des charges de mécanisation de l'atelier bovins viande est dans ce cas la somme des charges de mécanisation des UGB BV, du maïs fourrage et des 12 ha de céréales autoconsommées soit := 37 800 € + 4 510 € + 7 690 \times [12/23] = 46 320 € soit 269 €/UGB ou 73 €/100 kg vifs

Le montant des charges de mécanisation des II ha de cultures vendues = 7 690 × [11/23] = 3 680 € soit 335 €/ha

REUSSIR LE CONSEIL D'OPTIMISATION DU COÛT DE PRODUCTION

Les trois principaux niveaux d'analyse du coût de production dans une démarche de conseil :

Le coût de production de l'atelier

Il permet de comparer le niveau de chacun des postes de coût d'un atelier avec une référence adaptée.

Les coûts élémentaires peuvent être regroupés en « paquets » plus techniques : coûts alimentaires, frais d'élevage, mécanisation (cf. graph 5). Ils peuvent être analysés en comparaison avec un référentiel ou par groupe de niveau comparable (cf. tableau 4).

Les marges de manœuvre existent tout autant sur l'amélioration des performances animales que sur la maîtrise des charges. Il convient donc d'accompagner l'étude des charges de celle des performances du troupeau : nombre de veaux sevrés par an, IVV, poids de vente des animaux, production de viande par UGB....

Le prix de revient de la viande pour une rémunération du travail de « N » SMIC / UMO exploitant

Il permet d'évaluer le prix de vente indépendamment du niveau d'auto-financement et de propriété des moyens de production. Une fois le coût de production optimisé, le prix de revient donne le niveau de valorisation du produit à atteindre pour assurer la pérennité de l'atelier hors aides.

Le prix de fonctionnement de l'atelier pour un besoin de trésorerie de « N » SMIC / UMO exploitant

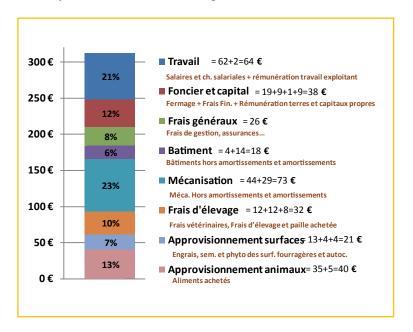
Il permet d'évaluer le prix de vente à atteindre à court-terme compte-tenu des besoins de trésorerie nécessaires au fonctionnement de l'atelier.

Se former à la méthode "Coût de production":

Le module de formation COUBL aborde le calcul et l'analyse du coût de production d'un atelier bovins viande. Pour s'inscrire : http://www.inst-elevage.asso.fr [rubrique FORMATION]

Pour une analyse technique du coût de production, il convient de regrouper les charges sur des postes significatifs : le coût alimentaire (ensemble des approvisionnements des surfaces et des animaux), les frais d'élevage, la mécanisation (y compris travaux par tiers)...

> Graphique 5 : répartition technique du coût de production (€/100 kg vifs) Exemple système naisseur-engraisseur du tableau 1 : coût de production total = 312 €/100 kg vifs.



Les coûts de production sont fortement dépendants du fonctionnement du système de production, la productivité de l'atelier est aussi déterminante que le niveau des charges déployées. Les résultats d'un élevage doivent donc être comparés à ceux d'un cas type ou replacés à système comparable dans des tableaux d'analyse d'écart entre niveaux de coûts (cf. tableau 4).

> Tableau 4 : présentation des écarts de coûts et de facteurs de production, élevages naisseurs-engraisseurs spécialisés triés sur le coût de production en €/100 kg vifs

Source:	Réseaux	d'Élevage,	2008.
---------	---------	------------	-------

0 ,				
	CP	CP	CP	Ecart
	faible	médian	fort	Ecart
NB élévages	24	24	24	
UGB	187	173	143	
UMO atelier BV	1,75	1,69	1,76	
Production de viande (kg)	69 500	61 200	49 100	
PBVV kg vifs par UGB	379	354	345	
PBVV kg vifs par UMO	39 700	36 200	27 900	
Coût de production (€/ 100 kg vifs)	270	326	405	+135
Coût alimentaire	59	67	84	+25
Frais d'élevage	28	32	38	+10
Matériel	61	81	98	+37
Charges supplétives	59	73	86	+27
Prix moyen du kg vifs vendu	199	196	217	
Aides	87	99	116	
Rémunération permise par le produit en SMIC/UMO	1,5	0,7	0,2	

EXPRESSION DU PRIX DE REVIENT PAR TYPE D'ANIMAUX

Le prix de revient peut être rapporté aux différents produits de l'atelier et peut s'exprimer selon les cas en € par tête, par kg vif ou kg de carcasse.

Pour cela, on recalcule le différentiel de prix nécessaire pour couvrir l'écart entre le produit et le prix de revient. Ce différentiel est appliqué sur les prix de ventes de l'année pour toutes les catégories. Il est calculé comme suit : [Prix de revient au kg vif – produit au kg vif]/ventes au kg vif.

Ceci définit ainsi un niveau de prix à atteindre pour assumer les charges engagées et la rémunération des facteurs de production dont la main d'œuvre. Ce prix de revient est évalué d'abord avec un niveau de rémunération de I,5 SMIC / UMO, puis selon différents niveaux de rémunération de la main-d'œuvre.

EXPRESSION DU PRIX DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE D'ANIMAUX

De la même façon, le prix de fonctionnement peut être rapporté aux différents produits de l'atelier par transposition du différentiel [Prix de fonctionnement au kg vif – produit hors aides au kg vif / ventes au kg vif], appliqué aux prix de vente de l'année.



> Tableau 5 : exemple de traduction du prix de revient par catégories produites dans le cas du système naisseur-engraisseur présenté (tableau I).

Type d'atelier		coefficient = (224-193)/194	Prix de revient pour rémunérer la MO à 1,5 SMIC
Atelier naisseur-engraisseur		+16%	2,24 €/ kg vif
	Prix de vente		
Jeunes bovins	3,26 €/ kg carc	+16%	3,78 €/ kg carc
Génisses viande	3,46 €/ kg carc	+16%	4,01 €/ kg carc
Vaches de réforme	3,34 €/ kg carc	+16%	3,86 €/ kg carc

> Tableau 6 : Prix de revient par catégories produites selon plusieurs niveaux de rémunération de la main-d'œuvre – cas système naisseurengraisseur (tableau I).

Prix de revient pour rémunérer la main d'oeuvre à I,5 SMIC	0,00 SMIC	0,50 SMIC	I,00 SMIC	I,50 SMIC	2,00 SMIC
JB Charolais €/tête	1 180	I 340	I 490	I 640	I 790
Prix / kg carc.	2,74	3,09	3,43	3,78	4,13
Génisse Charolaise €/tête	1 100	l 240	I 380	I 520	I 660
Prix / kg carc.	2,90	3,27	3,65	4,01	4,39
Vache de réforme €/tête	I 250	I 400	I 570	I 720	I 880
Prix / kg carc.	2,80	3,16	3,52	3,86	4,23

> Tableau 7 : exemple de traduction du prix de fonctionnement par catégories produites dans le cas du système naisseur-engraisseur présenté (tableau 2).

Type d'atelier		coefficient = (211-193)/194	Prix de fonctionnement pour rémunérer la MO à 1,5 SMIC
Atelier naisseur-engraisseur		+9%	2,11 €/ kg vif
	Prix de vente		
Jeunes bovins	3,26 €/ kg carc	+9%	3,56 €/ kg carc
Génisses viande	3,46 €/ kg carc	+9%	3,78 €/ kg carc
Vaches de réforme	3,34 €/ kg carc	+9%	3,65 €/ kg carc

> Tableau 8 : Prix de fonctionnement par catégories produites selon plusieurs niveaux de rémunération de la main-d'œuvre - cas système naisseur-engraisseur (tableau 2).

Prix de fonctionnement pour rémunérer la main d'oeuvre à 1,5 SMIC		0,50 SMIC	I,00 SMIC	I,50 SMIC	2,00 SMIC
JB Charolais €/tête	I 090	I 240	I 390	I 540	I 690
Prix / kg carc.	2,52	2,87	3,21	3,56	3,91
Génisse Charolaise €/tête	1 010	I 150	I 290	I 430	I 570
Prix / kg carc.	2,67	3,04	3,41	3,78	4,15
Vache de réforme €/tête	1 150	I 300	I 460	I 620	1780
Prix / kg carc.	2,58	2,94	3,29	3,65	4,01

Crédit photos: CRA PL/IE - Institut de l'Elevage - Création: Bêta Pictoris - Réalisation: Marie-Thérèse Gomez

LE RESEAU INTERNATIONAL DE COMPARAISON DES COÛTS DE PRODUCTION

> Contact national:

Patrick.sarzeaud@inst-elevage.asso.fr > Site internet agri benchmark:

www.agribenchmark.org



agri benchmark

L'Institut de l'Elevage participe depuis 2000 dans un observatoire international des prix de revient de la viande bovine : le panel agri benchmark animé par the Institute of Farm Economics (VT Institute) (Allemagne). Il est composé d'experts économistes venant de 25 pays producteurs de viande bovine et des 5 continents. Fondé sur la mise en commun des données de systèmes types, il couvre en partie la diversité de la production mondiale : des feed-lots nord-américains aux systèmes pastoraux d'Amérique du Sud en passant par les systèmes lait-viande du Nord de l'Europe et les engraisseurs d'Espagne et d'Italie. Une présentation du dispositif est disponible sur le site internet.

Le tableau 9 illustre la diversité des situations entre la France, l'Europe et les autres continents.

> Tableau 9 : le coût de production de l'atelier viande bovine en €/100 kg vifs dans quelques cas types engraisseurs de différents pays

Source: agri benchmark, 2009.

€ / 100 kg vifs	Allemagne	France	Italie	USA	Argentine	Brésil
Nb de bovins produits	280	200	2 700	7 200	640	600
Surface utilisée [ha]	57	82	49	65	161	900
Main d'oeuvre [UMO]	1,5	0,9	5,6	6,7	1,3	2,9
Production en T par UMO	97,2	92,6	135,2	250,1	94,6	134,2
Produit de l'atelier viande	181 €	198 €	234 €	79 €	62 €	67 €
Ventes nettes d'achat	149 €	140 €	184 €	79 €	62 €	67 €
Aides	33 €	58 €	50 €	0 €	0 €	0 €
Coût de production	168€	221€	233 €	97 €	73 €	81€
dont alimentation	66 €	69 €	156 €	69 €	18€	19€
dont frais d'élevage	3 €	8 €	15 €	4 €	2 €	2 €
dont autres charges courantes	29 €	46 €	19€	II€	23 €	14€
amortsissements	17€	40 €	7€	I€	2 €	7 €
		40.6	37 €	13 €	29 €	40 €
charges supllétives	53 €	48 €	37 €	13 0	-, -	

Contacts régionaux Réseaux d'élevage bovins viande

Nord- Pas-de-Calais Picardie, Normandie Philippe Tresch philippe.tresch @inst-elevage.asso.fr

Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace

Laurence Echevarria laurence.echevarria @inst-elevage.asso.fr

Rhône-Alpes, PACA Loïc Madeline loic.madeline @inst-elevage.asso.fr

Aquitaine, Marion Kentzel marion.kentzel @inst-elevage.asso.fr

Auvergne- Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Julien Belvèze julien. belveze @inst-elevage.asso.fr

Bretagne, Pays-de-la-Loire, Deux-Sèvres Patrick Sarzeaud patrick.sarzeaud @inst-elevage.asso.fr

Centre, Bourgogne, Auvergne Jean-Paul Bellamy jean-paul.bellamy

jean-paul.bellamy @inst-elevage.asso.fr Limousin, Poitou-

Charentes Sylvie Brouard – Emma Sanne sylvie.brouard @inst-elevage.asso.fr emma.sanne @inst-elevage.asso.fr

Coordination nationale Patrick Sarzeaud patrick.sarzeaud @inst-elevage.asso.fr

AppuiFrédéric Bécherel frederic.becherel @inst-elevage.asso.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Ce document a été mis à jour dans le cadre d'une action financée par FranceAgriMer et par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (CasDAR).



